



! RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial joke Fill A-50

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Secteur d'utilisation [SU]

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

Conditions d'utilisation recommandées

Tiges et fils pour le soudage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur

joke Technology GmbH
Asselborner Weg 14-16, D-51249 Bergisch Gladbach
Téléphone +49 (0) 22 04 / 8 39-0, Fax +49 (0) 22 04 / 8 39-60
E-Mail info@joke.de
Internet www.joke.de

Service des renseignements

Téléphone +49 (0) 22 04 / 8 39-0
Fax +49 (0) 22 04 / 8 39-60
E-mail (personne compétente):
safety-data-sheet@joke.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Vergiftungs-I-Z. Freiburg
Téléphone Telefon: +49 (0) 761 / 1 92 40
INERIS DRC/VIVA/EVEC, France; Telephone: +33 8
2020 1816

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Consignes en cas de risques physiques

aucune

Consignes en cas de risques pour la santé

aucune

Consignes en cas de risques pour l'environnement

aucune

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Indications complémentaires

Métal/alliage compact sans risque pour la santé humaine et l'environnement.
Le produit n'est pas classé selon le règlement CLP.



2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Consignes en cas de risques physiques
aucune

Consignes en cas de risques pour la santé
aucune

Consignes en cas de risques pour l'environnement
aucune

Consignes de sécurité

Prévention

P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Indications diverses

Remarque

Bei der Be- und Verarbeitung (z. B. Schweißen, Trennen, Schleifen) können Stäube und Rauch auftreten, die beim Einatmen Gesundheitsgefahren bedeuten können (siehe Abschnitt 8.2).

Gemäß den Bestimmungen der Verordnung (EG) Nr. 1907/2006 über Registrierung, Bewertung und Zulassung von Stoffen als solchen oder in Gemischen (REACH) ist unser Produkt ein Erzeugnis.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Description

Les composants ne sont pas librement disponibles dans l'article, mais sont fermement connectés sous la forme d'un alliage.

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
7439-95-4	231-104-6	magnésium en poudre (pyrophorique)		Water-react. 1, H260 / Pyr. Sol. 1, H250
7440-02-0	231-111-4	nickel		Carc. 2, H351 / STOT RE 1, H372 / Skin Sens. 1, H317
7440-67-7	231-176-9	zirconium en poudre (pyrophorique)		Water-react. 1, H260 / Pyr. Sol. 1, H250
7429-90-5	231-072-3	aluminium en poudre (pyrophorique)		Water-react. 2, H261 / Pyr. Sol. 1, H250
1314-13-2	215-222-5	oxyde de zinc		Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410
7440-47-3	231-157-5	Chrom		
1344-28-1	215-691-6	oxyde d'aluminium		
7439-89-6	231-096-4	Eisen		
7439-96-5	231-105-1	Mangan		
7440-21-3	231-130-8	Silicium		
7440-32-6	231-142-4	Titan (Ti)		
7440-90-5	231-175-3	Zink (Zn)		
7440-50-8	231-159-6	Kupfer (Cu)		



Composants dangereux (continue)

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
7440-62-2	231-171-1	Vanadium (V)		

Remarques complémentaires

La teneur en pourcentage varie selon l'alliage selon les normes ISO 18273, EN 573 et AWS A5.10.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Les premiers secours concernent la poussière et les vapeurs.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Assurer un traitement médical.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Les symptômes suivants peuvent apparaître:

Irritant

toux

vomissements

céphalées

vertiges

fièvre

Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement symptomatique.

Il est fréquent que les symptômes ne se manifestent qu'après quelques heures.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

sable sec

Poudre de D

Moyens d'extinction inappropriés

eau

agents d'extinction halogénés

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

Équipes d'intervention

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Éviter le contact avec la peau.

Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation.

Mesures générales de protection

Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Laver immédiatement les vêtements souillés par le produit.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Aucune mesure particulière nécessaire.



Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker ou transporter avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Stockage: au sec.

Stabilité au stockage

Aucune information disponible.

Classe de 13

stockage (RFA)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Remarques complémentaires

Lors de la manipulation du produit non transformé, il n'est pas nécessaire de surveiller le lieu de travail, car les agents d'alliage sont fermement fixés au métal.

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée
filtre à combinaison multiple ABEK/P3

Protection des mains

Choix du matériau des gants en tenant compte des temps de rupture, des taux de perméation et de la dégradation.

gants résistant aux produits chimiques

Protection des yeux

lunettes avec protection latérale

Autres mesures de protection

vêtement de protection imperméable

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

solide

Couleur

gris argent

Odeur

inodore

Seuil olfactif

Aucune information disponible.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	non applicable				
point d'ébullition	ca. 2300 °C				
Point de fusion	ca. 543 - 660 °C				en fonction de l'alliage



	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Point d'éclair	non applicable				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non applicable				
Inflammation (à l'état gazeux)	non applicable				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation					Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	2,5 - 2,9 g/cm ³				
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau	non déterminé				
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité Aucune donnée disponible	non déterminé				
Teneur en solvant	0 %				

Propriétés comburantes
Aucune information disponible.

Propriétés explosives
Le produit n'est pas explosif.

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Métaux pulvérulents

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter

alcalies (bases), concentré

Acide, concentré

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	Aucune donnée disponible			
DL50 aiguë par contact avec la peau	Aucune donnée disponible			
CL50 aiguë par inhalation	Aucune donnée disponible			
Irritation de la peau	Aucune information disponible.			
Irritation des yeux	Aucune information disponible.			
Sensibilisation de la peau	Aucune information disponible.			
Sensibilisation des voies respiratoires	Aucune information disponible.			

Toxicité subaiguë - Cancérigène

Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Toxicité subaiguë			aucune
Toxicité subchronique			aucune
Toxicité chronique			aucune
Mutagène			Aucune information disponible.
Tératogène			Aucune information disponible.
Cancérigène			Aucune information disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Aucune information disponible.			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Aucune information disponible.			
Danger par aspiration aucune			
Remarques générales Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Évitez le contact avec un environnement humide avec un pH inférieur à 5,5 ou supérieur à 8,5.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives au produit

Recyclage du produit possible.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Transport maritime IMDG

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Transport aérien ICAO/IATA-DGR

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations (UE)

Aucune information disponible.

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau

- Auto-classification (RFA)
nwg - ne présentent pas de risque de contamination des eaux.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Eine Stoffsicherheitsbeurteilung wurde nicht durchgeführt.



RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Les informations contenues dans ce document concernent uniquement le produit désigné.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.6

- H250 S'enflamme spontanément au contact de l'air.
- H260 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
- H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie ...
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.